



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	10	4

SEANCE du vendredi 18 mai 2018

**OBJET : 07-2 - OFFICE DU TOURISME  
ET DES CONGRES - CLASSEMENT  
EN CATEGORIE 1 - CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS -  
AUTORISATION DE SIGNATURE :**

Le vendredi 18 mai 2018 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/05/18, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Serge AMAR à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Eric DUPLAY à M. Jacques BARTOLETTI  
M. Audouin RAMBAUD à M. Yves DAHAN  
M. André-Luc SEITHER à Mme Françoise THOMEL  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à Mme Khéra BADAOU  
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI  
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI  
M. Marc GERIOS à M. Louis LO FARO

**Absents :** M. Michel GASTALDI, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

131318

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 25 MAI 2018

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 28 MAI 2018

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

07-2 - OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRÈS - CLASSEMENT EN CATEGORIE 1 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

L'Office de Tourisme et des Congrès, actuellement classé en catégorie I, est statutairement chargé de la promotion touristique de la destination Antibes Juan-les-Pins en coordonnant les interventions des divers partenaires économiques.

Les normes de classement en catégorie I pour un Office de Tourisme portent notamment sur la visibilité, les conditions d'accueil des visiteurs, une obligation d'ouverture de 305 jours minimum par an, la diffusion de documentation en 2 langues étrangères minimum ainsi que la réalisation d'actions basées sur le développement durable.

Pour permettre le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme et des Congrès en catégorie I, une convention d'objectifs et de moyens d'une durée de cinq ans, doit être conclue avec la Commune et jointe à la demande.

Cette convention détaillera notamment les engagements de l'Office de Tourisme et des Congrès auprès du public :

- accessibilité de l'accueil (localisation, horaires),
- qualité de l'information diffusée (complète, actualisée, accessibilité à tout public).

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

**À l'unanimité,**

- **APPROUVE** la demande de renouvellement du classement en catégorie I de l'Office de Tourisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée avec l'EPIC Office de Tourisme et des Congrès ainsi que ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.07-2 - OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES - CLASSEMENT EN CATEGORIE 1 -  
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 28/05/2018

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 28/05/2018

**Numéro de l'acte :** DCM1313-18 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20180518-DCM1313-18-DE

**Date de décision :** 18/05/2018

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes